

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 13 avril 2018 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – MC. FABRE DE ROUSSAC - J. LAFAGE – G. REQUENA – M. IBARS - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEIS – M. GROSSO - N. SEDKI - JF. MARY - JC. ARAGON - M. PEREZ – J. HURTADO - B. DANIS – A. CHOUKROUN – C. NEGRI-AZAIS - S. SENEGA-SANCHEZ – S. JEAN - C. CARRIE-MAHMOUKI – F. PEREZ - P. KAPPLER – G. GUIRAUD - C. PINO

Absents représentés : S. BASSI-ALLEMAND par J. LAFAGE - S. BERBEZIER par MC. FABRE DE ROUSSAC - W. BIGNON par M. IBARS

29. Adoption du budget primitif du budget annexe Gendarmerie pour l'exercice 2018 (J-F. MARY)

M. le Maire présente au conseil municipal le budget primitif annexe Gendarmerie pour l'exercice 2018, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

En section de fonctionnement à la somme de 191 280,00 euros

Dont : Total des Dépenses Réelles :	174 456,20 euros
Total des Recettes Réelles :	191 280,00 euros
Autofinancement net :	0 euros
Report Déficit D002 N-1 :	- 16 823,80 euros

En section d'investissement à la somme de 1 983 501,63euros

Dont : Total des Dépenses Réelles :	1 779 620,73euros
Total des Recettes Réelles :	51 254,00euros
Besoin d'autofinancement :	0 euros
R.A.R Dépenses	203 880,90euros
Report n-1 : Recette R001	1 932 247,63euros

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le M

Envoyé en préfecture le 27/04/2018
Reçu en préfecture le 27/04/2018
Affiché le 27/04/2018
ID : 034-213401508-20180413-DEL18_04_13_29-DE

DELIBERE
À L'UNANIMITE

Adopte le budget primitif du budget annexe Gendarmerie pour l'exercice 2018.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Yves MICHEL

